COMPTE RENDU
Réunion de la CLE
Mardi 13 Octobre 2026

Ordre du jour

(1) **Etat des Lieux de l'étude HMUC soumise à validation** *présentation par Cédric Lanoiselée, ANTEA Group, Mattéo Mingotaud, RIVE, Fabienne Kervarec, d'une Rive à l'Autre*

(2) **Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Luitré - Projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne mine de Montbelleux -** *présentation par FX Duponcheel, Syndicat du bassin versant du Couesnon*

(3) **Mise à jour des inventaires cours d'eau et zones humides -** *présentation par FX Duponcheel, Syndicat du bassin versant du Couesnon*

Rédaction : LE ROY Sylvie

Personnes présentes

Commission Locale de l'Eau du SAGE Couesnon — **Mardi 13 octobre 2026 à 18h00**
Président de la CLE : Florian SALMON

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Elus					
Région Bretagne	PERRIN	Stéphane	excusé		
Région Normandie	VOGT	Pierre	excusé		
Région Pays de la Loire	DESILLIERE	Florence	excusée		
Département de la Manche	DENOT	André			
Département de la Mayenne	TARLEVE	Claude			
Département d'Ille et Vilaine	SOULABAILLE	Yann	1		
Communauté de communes du pays de Dol et de la baie du Mont-Saint-Michel	HERY	Jean-Pierre	1		
Communauté de communes de Bretagne Romantique	LEGRAND	Jean-Luc			
Liffré Cormier communauté	VEILLAUX	David	excusé		
Communauté de communes de l'Ernée	LEBON	Joannick	Excusé		
Fougères Agglomération	FESSELIER	Gilbert	excusé		
Val d'Ille Aubigné	HOUITTE	Daniel			
Mont-Saint-Michel Normandie Agglomération	LAHEURTE	Frédéric			
Vitré Communauté	BERHAULT	Marie Louise	1		
Couesnon Marches de Bretagne	DUBREIL JARDIN	Gaëtan	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JOUVENCE	Matthieu	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	DELAGE	Camille	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BATTAIS	Loïc			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	HAMEL	Eric	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	DAVID	Alexandre			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BOULVAIS	Jonathan	1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	GOUVION SAINT CYR	Aymar	excusé		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	FORET	Alain			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	SALMON	Florian	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	JANVIER	Thomas	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	COUASNON	Hubert			
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	LEGAC	Matthieu	1		
Représentants des maires d'Ille-et-Vilaine	BRARD	Michel	excusé		
Représentants des maires de la Manche	BODIN	Alain	1		
Représentants des maires de la Manche	BICHON	Vincent	1	M. VOGT	
Représentants des maires de Mayenne	GAHERY	Jean-Paul			

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collectivité Eau du bassin rennais	ALMERAS	Loïc	1		
Eau du Pays de Fougères	LEFEUVRE	Diana	1		
Syndicat Mixte du Couesnon Aval	HALAIS	Louis			présent
Syndicat Loisance Minette	BRARD	Hervé	1		
Syndicat départemental de l'eau de la Manche	RABASTE	Yann	1		
Syndicat Mixte du SCOT du Pays de Fougères	GAUTIER	Henri-Claude	excusé 1	SCOT	
Collège Usagers					
Chambre d'Agriculture de la Manche	LECOMPAGNON	Philippe			
Chambre d'agriculture de la Mayenne	ROULAND	Bruno			
Chambre d'Agriculture d'Ille-et-Vilaine	HERBERT	Cyrille	excusé		
Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Saint-Malo - Fougères	LAGADEC	Marie-Claire	1		
Comité Départemental du canoë-kayak d'Ille-et-Vilaine	DUCOURET	Bernadette			
Eau et Rivières de Bretagne	MAUDET	Annie	excusée		
Eau et Rivières de Bretagne	BELLENFANT	Joël	excusée		
Fédération Départementale pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique d'Ille et Vilaine	LEMEE	Hervé	1	procura	Excusé
Groupement des agrobiologistes d'Ille-et-Vilaine	FRETAY	Sonia	1		
La Passiflore	HARVEY	Mathilde	1	Mme MAUDET	
La Passiflore	BOUREL	Gérard	excusé		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	BERNIER	Dominique	1		
Réseau d'Education à l'Environnement du Pays de Fougères	JUIGNET	Ludovic			
Section régionale de la conchyliculture de Bretagne nord	HURTAUD	Frédéric	1		
Syndicat départemental de la propriété privée rurale d'Ille-et-Vilaine	BARBIER	François			
UFC-Que choisir	BELLOIR	Daniel	1		

Organisme	Nom	Prénom	Inscription	Mandat	Signature
Collège Etat					
Agence de l'Eau Loire Bretagne	Le directeur				
Direction Départementale des Territoires et de la Mer de la Manche - MISEN	Le directeur				
Direction Départementale des Territoires et de la Mer d'Ille-et-Vilaine - MISEN	Le directeur		1	Préfet de bassin	
DREAL de bassin Loire Bretagne	Le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne		excusé		
Office Français de la Biodiversité - Délégation régionale Bretagne	Le directeur	P.O Mandat.S			
Préfecture de la Manche	Le préfet				
Préfecture d'Ille-et-Vilaine	Le préfet				
Sous-préfecture de Fougères-Vitré	Le sous-préfet de Fougères-Vitré				

24

Etaient également présents : Maëla Hardouin - EPF, Jérémie Lacour – CEBR, Denis Manceau - mairie de Romagné, M. Jean-Pierre Rouxel - mairie de Saint Georges de Gréhaigne, Cédric Lanoiselée - ANTEA Group, Mattéo Mingotaud - RIVE, Fabienne Kervarec - d'une Rive à l'Autre, Sylvie Le Roy et François-Xavier Duponcheel, SBC.

Résumé

L'état des lieux de l'étude HMUC est validé à l'unanimité des membres présents et représentés.

La CLE émet un avis défavorable sur la Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Luitré – concernant le projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne mine de Montbelleux.

La mise à jour 2026 des inventaires cours d'eau et zones humides présentée est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

1. 18h00- Etat des Lieux de l'étude HMUC soumise à validation

Introduction par M. Salmon et Mme Le Roy

L'objectif de cette réunion est de vous présenter les principaux résultats de chacun des 4 volets de l'Etat des Lieux de l'étude Hydrologie Milieux Usages Climat. Pour rappel rapide, cette étude a démarré fin 2023 et fait suite à une première étude d'acquisition de connaissances sur les volets Hydrologie et Usages qui avait été décidée par la Commission Locale de l'Eau fin 2019 et a été menée de 2020 à 2023. Les financeurs ont validé la poursuite du travail sous la forme d'une étude complète Hydrologie Milieux Usages Climat.

Contexte de lancement de ces études

- un contexte de sécheresse répétée : 2017, 2019, 2022 (et cela se poursuit depuis le démarrage de l'étude avec les années 2023, 25 et 26) et demandes effectives ou potentielles de dérogation au respect du débit réservé par les producteurs d'eau potable
- l'importance et la fragilité de l'enjeu eau potable qui avait déjà été souligné dans le cadre du SAGE approuvé en 2013 et toujours en vigueur : déséquilibre entre la demande en eau, les ressources disponibles en période d'étiage, essentiellement d'origine superficielle et le fonctionnement des milieux, jusqu'ici vérifié par un seul indicateur réglementaire, le respect du 1/10^{e} du module, le même pour tous, quelles que soient les caractéristiques des rivières et de la vie aquatique qui s'y trouve.
- un changement climatique qui va renforcer le constat de fragilité et nécessite d'anticiper pour ne pas subir et ne pas compromettre à la fois la sécurisation de l'alimentation en eau potable et l'atteinte du bon état des eaux pour chacune de nos rivières.

L'objectif de cette étude

- Définir des volumes prélevables et des DOE (Débits d'Objectifs d'Etiage) par unité de gestion et en dernière partie d'études, travailler sur le partage, les économies d'eau et de la résilience des milieux.

Quels sont les bureaux d'étude qui nous accompagnent ?

- ANTEA en la personne de Cédric Lanoiselée qui est chef de projet de l'ensemble de l'étude, RIVE sous-traitant qui est intervenu sur le volet Milieu (Mattéo Mingotaud) et « d'Une rive à l'autre » (Fabienne Kervarec) qui est co-traitant d'Antea sur la partie concertation.

Quelles sont les instances mobilisées ?

- le comité technique qui vérifie étape par étape le respect du cahier des charges, la méthodologie utilisée et les résultats techniques produits par les bureaux d'étude
- le comité de concertation qui rassemble les membres du comité technique et les techniciens et élus de l'ensemble des structures concernés directement ou indirectement par la gestion quantitative l'eau (EPCI, SCOT, usagers de l'eau de l'agriculture, conchyliculture, de l'industrie et du tourisme) qui vient prendre connaissance et débattre des résultats de chaque étape pour l'enrichir.
- la Commission Locale de l'Eau à qui sont soumis les résultats de chaque étape pour validation. Vous avez été associés au dernier comité de concertation.

Quelles sont les étapes déjà réalisées jusque-là et qui ont fait l'objet de comité de concertation et ou de validation par la CLE ?

- La définition des unités de gestion a fait l'objet d'un comité de concertation en février 2024 et elles ont été validées le 12 mars 2024 par la Commission Locale de l'Eau.
- Un autre comité de concertation a eu lieu le 29 avril 2024 et a permis de consolider le volet Usages et de comprendre le contenu et les implications du volet Climat.
- Nous arrivons aujourd'hui au terme du travail d'état des lieux après un passage en comité de concertation le 24 Septembre prochain auquel vous avez tous été conviés

Présentation par Cédric Lanoiselée, ANTEA Group, Mattéo Mingotaud, RIVE, Fabienne Kervarec, d'une Rive à l'Autre
voir Diaporama

Volet Usages

M. Dubreil : J'ai une interrogation sur les quantités d'eau prélevées pour l'abreuvement du bétail qui me paraissent très importants. Comment avez-vous obtenu ces chiffres ?

M. Lanoiselée, Mme Le Roy : Pour l'abreuvement, les prélèvements ne sont pas réglementés (pas déclarés). Par conséquent, les calculs sont basés sur des références définies par un groupe de travail au niveau breton (CRAB, DRAAF, INRAE…), qui donnent des consommations d'eau par catégorie d'animaux et par jour avec une évolution selon les mois de l'année. Les effectifs d'animaux sont issus du recensement agricole (Données DRAAF SRISE).

Mme Harvey : Est-ce que vous comptez l'eau du nettoyage des bâtiments ?

Mme Le Roy : Cette eau est comptée dans les références du groupe régional utilisées.

Mme Lefeuvre : Sur ce point, nous avons quand même un problème de retour de données ; on a déjà des agriculteurs qui ont basculé sur le réseau d'adduction en eau potable et on n'a pas cette connaissance. On ne peut pas anticiper le report de consommations des forages agricoles sur le réseau.

M. Salmon : les ICPE déclarent leurs forages ou puits.

Mme Le Roy : cette donnée n'est pas bancarisée

Mme Fretay : Il est effectivement compliqué pour les agriculteurs de savoir à quel moment, ils se reportent sur la ressource AEP.

M. Dubreil : Il faudrait s'interroger sur la mise en place de réserve intermédiaire pour moins prélever par à-coup dans le milieu et prélever un peu en continu.

Mme Lefeuvre : on n'a pas de connaissance sur l'âge de cette eau prélevée dans les forages ; est ce qu'avec le temps, on ne va pas les assécher ?

M. Salmon : Les puits ou forages qui se déchargent vite sont aussi ceux qui se rechargent le plus vite.

Mme Fretay : dans qqs mois, rétrospectivement, on pourra savoir à quel moment on bascule.

Mme Le Roy : Concernant plus globalement l'AEP, il faut aussi avoir en tête que cela couvre des consommateurs très différents et pas seulement les particuliers. Il y a ce qu'on avait déjà identifié dans le SAGE actuel, comme étant les consommateurs secondaires : au-delà des agriculteurs, ce sont les commerçants, artisans avec une gamme de consommation qui peut être assez large. Pour agir à terme sur ces consommations il faudra en améliorer la connaissance, ce qui n'a pas pu être fait à cause de

problématique de confidentialité des données. Mais le SMG35 y travaille désormais dans le cadre de conventions avec les syndicats de production et distribution d'eau.

Volet Hydrologie

M. Rabasté : le remplissage du Couesnon modifie aussi les gammes de débit sur le Couesnon Aval.

Mme Lefeuvre : le Nançon est en équilibre à l'échelle de la masse d'eau mais entre le moment du captage (partie médiane) et le moment de la restitution par la station d'épuration (partie avale) on met en difficulté le milieu.

M. Lanoiselée : oui, en effet ; le bilan se fait à l'échelle de la sous-UG et masque les pressions intermédiaires.

Volet Climat

M. Soulabaille : Concernant l'impact du changement climatique sur l'hydrologie, pour les périodes d'étiage, êtes-vous capables de le décliner par sous bv ?

M. Lanoiselée : On a récupéré le couplage (modèle climatique et modèle hydrologique) auprès de l'OEB mais ces données n'existent que sur les deux stations du Couesnon et de la Loisance. On appliquera les mêmes évolutions à l'ensemble des autres stations hydrologiques (Nançon et 6 stations virtuelles issues de la modélisation IRSTEA-OFB).

M. Bernier : Le constat n'est pas glorieux pour les années futures. J'ai appris récemment qu'il y avait deux sortes d'eau : l'eau bleue qui qui ravine nos bassins versants et va directement à la mer et l'eau verte qui se cultive et fait son cycle par évapotranspiration des plantes. Cette eau est stockable par la terre. C'est à nous de faire en sorte de stocker cette eau dans nos sols.

Mme Lefeuvre : un autre facteur ne va pas améliorer la situation, c'est le vent : on voit l'impact du vent qui assèche les sols et augmente l'évaporation.

M. Hurtaud : il y a en effet un changement climatique à l'œuvre. Je le vois en baie du Mont Saint Michel où je travaille depuis 40 ans : les vents sont de plus en plus orientés Sud-Ouest et amènent de la douceur et de la pluie, là où autrefois en janvier notamment, on avait du vent de Nord Est.

M. Harvey : j'ai été très marquée cet été par l'importance du vent en Bretagne par rapport à d'autres régions.

M. Salmon : On a toutefois eu des bons points de rosée qui nous ont aidés mais le constat posé par le volet Climat a le mérite d'être clair.

Volet Milieu

L'état des masses d'eau présenté est issu de l'état des lieux (EDL) datant de 2019 (pour le SDAGE en vigueur 2022-2027).

M. Jouvence : serait-il possible de refaire une analyse avec le dernier EDL de 2025 pour voir si les millions d'euros que mettent les syndicats ont servi à quelque chose ?

M. Mingotaud : 5 ME se dégradent mais on ne peut mettre ces éléments directement en regard des travaux réalisés, car plusieurs paramètres sont déclassants et ce ne sont pas les mêmes d'une masse d'eau à l'autre. De plus, les aménagements peuvent mettre du temps à montrer leur efficacité notamment quand on a des espèces qui ont disparu, elles peuvent prendre du temps à revenir.

M. Salmon : Peut-être y a-t-il une chronologie sur le retour des espèces ?

M. Dubreil : quand on ajoute des réglementations, cela peut crisper ; quelquefois, il y a des points noirs évidents sur lesquels il faudrait mettre l'accent au lieu de rajouter des réglementations pour tous ; mais pour des questions de propriété privée, on n'intervient pas partout ; est ce que la réglementation permettrait d'aller plus loin ?

M. Lanoiselée : une partie de la réglementation le permet déjà, notamment sur la continuité écologique ; selon que le cours d'eau est en Liste 1 ou en Liste 2, il y a une obligation de rendre transparent ou de ne pas rajouter des obstacles empêchant la continuité de circulation des espèces et des sédiments.

M. Dubreil : Sur Loisance Minette, on a le cas du moulin de la Chattière sur lequel on est intervenu. Et il y a encore le point bloquant du moulin de Champinel.

M. Soulabaille : Avez-vous pris en compte la problématique de la température de l'eau ?

M. Mingotaud : non car on est dans une démarche de détermination du débit biologique et pas du débit écologique qui aurait inclus des paramètres sur la qualité de l'eau.

M. Lanoiselée : de plus il n'y a pas de méthode scientifique qui permette de mesurer le lien entre débit, température et espèce ; Il faut avoir la mesure et pouvoir vérifier la température létale et la température avec un effet chronique. Nous n'avons pas de méthode pour le quantifier et l'évaluer.

Mme Harvey : Il ressort de l'état des lieux qu'une partie importante des problèmes est liée à la morphologie dégradée des cours d'eau qui accentue l'impact des débits qui peuvent être faibles ; Est aussi le cas sur l'axe majeur du Couesnon ?

M. Mingotaud : les cours d'eau ont toujours été travaillés : on a des configurations différentes entre ce qu'on voit et ce qu'il y avait avant l'intervention humaine ; Même sur le Couesnon, on a des portions du cours d'eau en « U », donc fortement recalibrées. Sur la partie étudiée, on a des hauteurs de berges de 1.5 m - 2 m. qui paraissent très hautes sauf dans le cas d'une intervention humaine. Par conséquent la plupart des cours d'eau auront besoin d'un coup de main (travaux de restauration) pour retrouver une dynamique.

Mme Harvey : oui, notamment des travaux permettant la reconnexion du lit mineur et du lit majeur.

M. Salmon : oui, et à chaque emplacement ses problématiques.

M. Maudet : depuis qqs années on réalise les travaux sur les cours d'eau principaux. Pendant longtemps (Contrat Restauration Entretien, dit CRE), on s'est contenté de travaux légers sur des petits affluents.

M. Dubreil : on a l'impression que les drains font plus de mal que les prélèvements et rejets.

Mme le Roy : vous revenez sur le volet Hydrologie influencée et faites référence à la pression de prélèvements sur la Minette ?

M. Dubreil : oui c'est bien ça.

M. Lanoiselée : les facteurs de pressions de prélèvement sont différents d'une masse d'eau à l'autre. Sur la Minette, la pression provient en effet des prélèvements.

M. Luneau : concernant les plans d'eau, Il faut distinguer les plans d'eau sur cours d'eau des autres et ainsi on revient sur l'aspect température, puisque les plans d'eau vont déverser dans les cours d'eau une eau qui aura chauffé.

Mme Lefeuvre : Sur ce point, des actions sont à mener pour qui il y ait plus d'ombrage sur les cours d'eau.

Mme Delage : Avez-vous pris en compte la cartographie de l'état des sols sur le bassin versant et identifié les endroits où l'érosion est la plus forte ? Avez-vous également pris en compte l'état des zones humides et leur bonne connexion avec les cours d'eau ?

M. Lanoiselée : Dans le cadre d'une étude HMUC, ces éléments-là ne sont pas étudiés et l'analyse porte exclusivement sur les aspects quantitatifs et particulièrement les prélèvements et restitutions au sein du bassin versant, en comparaison de l'hydrologie et pas sur les aspects qualitatifs. Nous n'avons par ailleurs pas de donnée sur l'état des zones humides.

M. Salmon : En conclusion, nous sommes sur un état des lieux qui n'est pas très réjouissant ; Il nous faudra par la suite trouver les éléments pour renverser la tendance de dégradation de l'état écologique. M. Alméras, vous aviez demandé la parole lors du comité de concertation pour évoquer la problématique d'alimentation en eau potable.

M. Alméras : Merci. Oui en effet, je souhaitais évoquer la solidarité entre territoires. On a beaucoup parlé de débit prélevé pour l'AEP. Pourquoi ne pas saisir le SMG35 pour qu'il présente l'importance de la sécurisation qui est mise en place au niveau départemental ? Cela permettrait d'éclairer tous les membres de la CLE.

M. Couasnon : Fougères est un des endroits où on a le plus besoin d'eau en période d'étiage ; le SMG35 permet qu'on arrive à avoir de l'eau en ce moment partout sur le département en sachant qu'on va atteindre nos limites ; beaucoup de collectivités seraient en rupture sans cette solidarité ; Dans le schéma réalisé par SMG35, il y a le prélèvement de Rennes dans le bassin versant mais un retour est inscrit via Eau des Portes de Bretagne.

M. Salmon soumet l'Etat des lieux de l'étude HMUC au vote de la Commission Locale de l'eau.

Résultat du vote (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote	30
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et ne prenant pas part au vote	0
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et possédant un pouvoir (1)	2
Nombre total de votants	32
Nombre de votes pour	**32**
Nombre de votes contre	**0**
Nombre d'abstentions	**0**

(1) Pouvoir de Mme Maudet (Eau et rivires de Bretagne) à Mme Harvey – Pouvoir de Mr Lemée (FDPPMA35) à Mr Juignet

Les membres de la CLE présents et représentés (2 pouvoirs) valident à l'unanimité l'Etat des Lieux de l'étude HMUC.

M. Luneau souligne l'effort de pédagogie réalisé par les bureaux d'étude dans leurs présentations.

M. Lanoiselée présente les étapes suivantes de l'étude, qui n'appellent pas de remarque particulière.

2. **20h30 – Déclaration de projet emportant mise en compatibilité du PLU de Luitré - Projet de parc photovoltaïque sur l'ancienne mine de Montbelleux –**

Présentation par FX Duponcheel, Syndicat du bassin versant du Couesnon

Mme Harvey : Le sol des prairies impactées par le projet n'a pas fait l'objet d'analyses de métaux lourds. On ne sait donc pas si le sol de ces prairies est pollué.

M. Salmon : La prairie la plus au nord est sur un point haut donc peut être moins impactée.

M. Janvier : La question c'est de savoir si le projet va augmenter la pollution de l'eau.

M. Salmon : Ce projet est porté par une entreprise privée à l'inverse de ce qu'on a vu récemment sur un autre secteur du Pays de Fougères.

Mme Delage : le projet présente visiblement des risques pour la ressource en eau. Est-ce que la zone humide avait été inventoriée par le SAGE Couesnon ?

M. Jouvence : Compte tenu des risques très importants pour la ressource en eau, ce projet est une aberration écologique.

M. Duponcheel : Concernant la zone humide, elle n'a pas été inventoriée mais la règle du SAGE Couesnon s'applique à l'ensemble des zones humides inventoriées ou non. Et a minima, son projet de destruction va entrainer une déclaration au titre de la loi sur l'eau.

M. Bernier : le principal problème, c'est d'abattre encore du bois ; on sait que c'est ce qui recycle le mieux les pollutions.

M. Salmon : il en abat moins qu'au départ et il faudrait vérifier s'il y a dessouchage ou non.

M. Duponcheel : Même sans dessouchage, il y a quand même un risque car les racines vont pourrir, laisser un vide et entrainer une déstabilisation du sol.

Mme Harvey : De quelles essences s'agit-il car certaines essences rejettent ?

M. Salmon : Une partie du bois comporte des arbres âgés et une autre des plus jeunes mais il n'y a pas d'essences intéressantes.

M. janvier : la qualité du dossier n'est pas bonne et ne prend pas assez en compte l'intérêt collectif ; On ne devrait pas perdre notre temps à valider des dossiers de cette qualité.

Mme Lefeuvre : si on émet un avis défavorable, on ne pourra pas partager nos réserves et elles ne seront pas lues alors que si on prend un avis favorable avec réserves, celles-ci seront prises en compte.

Mme Harvey : j'entends donc qu'il faut muscler la liste des réserves. Vous nous avez fait une présentation resserrée et synthétique en peu de temps ; je voudrais toutefois préciser certains points. Il manque des analyses d'eau sur la partie Ouest. Or, les travaux pourraient aussi entrainer des particules vers les ruisseaux de l'Ouest (partie Couesnon amont) par transfert éolien (vent d'ouest). Ce point manque à l'analyse. De plus, le syndicat local de la voierie avait contractualisé avec le porteur de projet pour stocker des déblais remblais ; il va falloir des bilans pour savoir ce qui a été rajouté et enfin il y a la question de l'alvéole où les produits de décantation des eaux de la mine ont été enfermés et qui présenterait une fuite.

M. Salmon : L'alvéole est hors projet. Elle fait l'objet d'un suivi par la DREAL. Pour résumer, le document n'apporte pas assez d'éléments pour garantir une bonne prise en compte de la ressource en eau.

M. Duponcheel : Les premières analyses commandées par la DREAL Bretagne au responsable de cette alvéole (ancien exploitant de la mine : Garrot Chaillac) ne font pas apparaitre de départ de métaux lourds depuis cette alvéole. M. Girard de la DREAL Bretagne nous a assuré que l'alvéole ne fuit pas mais que de l'eau rentre dedans. Se pose donc la question de pomper cette eau avant qu'elle ne déborde de l'alvéole.

M. Juignet : les galeries étaient remplies d'eau et de métaux lourds ; Le bois qui couvre le cœur de l'ancienne mine a un effet parasol ; les eaux du site ne sont pas remises en mouvement, du fait de la présence de ce bois. Y toucher aurait des conséquences importantes en termes de départ de métaux lourds.

M. Duponcheel : il faut ajouter à tout ce qui vient d'être exposé, que les phénomènes de Retrait-gonflement des argiles peuvent augmenter une fois le bois (qui maintient un certain niveau d'humidité et fraicheur) supprimé.

Mme Harvey : sur les prairies au NE, il est prévu d'araser 210 m. de haies dans lesquelles, il reste quelques arbres centenaires en plus d'arbres pluri-décennaux (en sachant que le porteur de projet a déjà coupé 5 chênes pluri-centenaires sans conséquence pour lui). Les haies du site sont de très bonne qualité écologique et leur disparition posera les mêmes problèmes que le déboisement du cœur de projet. De plus, la grande prairie est considérée comme exceptionnelle (fauchée depuis des années) avec une flore mésophile remarquable. Il y en a très peu en Bretagne (3% territoire breton et 10% seulement en bon état) et 6 ha environ par commune, ce qui veut dire que ce sont probablement les seules sur Luitré-Dompierre ;

M. Salmon : La prairie a été broyée pendant des années. Il n'y a eu que 2 coupes de fauche de foin depuis.

M. Maudet : il n'y a pas eu d'espèces remarquables de trouvées.

Mme Harvey : Il s'agit d'une prairie mésophile assez emblématique de par l'association de plantes que l'on y trouve.

M. Jouvence : L'agglomération de Fougères serait vraiment prête à soutenir un tel projet ?

Mme Lefeuvre : Je pense qu'il faut proposer un vote favorable avec réserves pour permettre à l'ensemble des élus de Fougères agglomération d'avoir une information complète.

M. Jouvence : Je ne vois pas pourquoi les raisons d'un avis défavorable ne pourraient pas être prises en considération par Fougères Agglomération.

M. Bernier : Je fais partie de plein de projets énergétiques citoyens ; il y a une structure Energiv qui permet de prendre en compte l'avis des citoyens et de proposer des projets plus petits, locaux et acceptables.

Mme Lefeuvre : Il faut maintenir les haies au même titre que le bois afin de maintenir la structure du sol, limiter le risque érosif par le vent et maintenir une biodiversité patrimoniale sur le site.

Au vu des discussions au sein de la CLE, Mr Salmon soumet au vote 2 proposition d'avis :

a) Favorable avec les réserves suivantes :
- Qu'aucun défrichement ne soit opéré
- De mettre en place un suivi de la qualité de l'eau souterraine et superficielle avant, pendant et après travaux (sur 10 à 15 ans). Résultats à transmettre à la CLE tous les ans.
- Qu'une étude chiffrée sur l'impact des eaux pluviales soit réalisée
- Que la zone humide de 1044 m2 soit préservée
- Que l'inventaire des zones humides du SAGE Couesnon soit intégré au plan graphique du PLU en y ajoutant notamment celles identifiées dans le cadre de ce dossier
- Que les panneaux soient installés sur plots bétons
- Que le terrassement soit réduit au minimum nécessaire et qu'un protocole d'intervention en sols pollués soit mis en place
- Qu'un géotextile et une couche de terre végétale d'une épaisseur de 30 à 40 cm soit mise en place sur l'ensemble du site avant la mise en place des panneaux
- Que les essences d'arbres retenues pour les compensations soient locales et adaptées au changement climatique.

b) Défavorable pour les raisons suivantes :
- Le dossier est incomplet (absence de suivi qualité de l'eau, absence d'analyse de pollution en métaux lourds sur les prairies, nombre de tests de lixiviation insuffisant, absence d'étude chiffrée sur les eaux pluviales, risques de transfert lié à l'érosion éolienne non évalué) pour pouvoir statuer sur une absence de risque de remobilisation des polluants en métaux lourds des sols suite aux travaux.
- Les mesures ERC sont insuffisantes (défrichement non négligeable tout de même réalisé …) voire non pertinentes (utilisation de pieux battus) pour conclure à un risque zéro de pollution des eaux.
- Une zone humide de plus de 1000 m2 est détruite.
- Le principe de précaution est à privilégier.

En tant que maire de la commune de Luitré Dompierre, M. Salmon ne prend pas part au vote. Tout comme Mr Maudet, agent de l'Etat OFB.

Résultat du vote (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote (1)	28
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et ne prenant pas part au vote (2)	2
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et possédant un pouvoir (3)	2
Nombre total de votants	28
Nombre de votes pour un avis favorable avec réserves a)	**8**
Nombre de votes pour un avis défavorable b)	**19**
Nombre d'abstentions	**1**

(1) Sont partis avant le vote : Mr Luneau et Mme Fretay
(2) Mr Maudet (OFB) et Mr Salmon qui est également maire de Luitré-Dompierre ne prennent pas part au vote
(3) Pouvoir de Mme Maudet (Eau et rivires de Bretagne) à Mme Harvey – Pouvoir de Mr Lemée (FDPPMA35) à Mr Juignet

3. **21h15 – Mise à jour des inventaires cours d'eau et zones humides -** *présentation par FX Duponcheel, Syndicat du bassin versant du Couesnon*

Résultat du vote (pas de quorum exigé) :

Nombre de membres de la CLE	61
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote (1)	28
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et ne prenant pas part au vote (2)	0
Nombre de membres de la CLE présents au moment du vote et possédant un pouvoir (3)	2
Nombre total de votants	30
Nombre de votes pour	**30**
Nombre de votes contre	**0**
Nombre d'abstentions	**0**

(2) Sont partis avant le vote : Mr Luneau et Mme Fretay

(3) Pouvoir de Mme Maudet (Eau et rivires de Bretagne) à Mme Harvey – Pouvoir de Mr Lemée (FDPPMA35) à Mr Juignet

La mise à jour des inventaires cours d'eau et zones humides présentée est validée à l'unanimité des membres présents et représentés.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr Salmon remercie les membres présents et clôt la réunion.

M. Janvier souhaiterait que la prochaine réunion se déroule dans une salle plus grande permettant à chacun d'être à son aise.